



Etablir une note de frais par arbitre et par journée (formulaire « obligatoire »)

NOTE DE FRAIS D'ARBITRAGE Nationale 2 Féminine

Règlement Particulier des compétitions [Rink Hockey]

4.5. Arbitrage

Les matchs seront arbitrés par 1 arbitre au moins D3 minimum, ou 2 arbitres de niveau D2 minimum.

Les arbitres ne peuvent pas arbitrer 2 matchs à la suite.

Les arbitres seront désignés par le référent arbitrage de la ligue en collaboration avec le référent national.

Les frais de déplacement des arbitres seront à la charge du club organisateur.

Les plateaux N2F peuvent servir à la formation pratique des arbitres.

Nom – Prénom de l'arbitre

Adresse :

CP :

Ville :

Préciser l'organisateur du plateau :

date du plateau :

 / /

Matchs arbitrés : M1

 -

Heure :

 h

Matchs arbitrés : M2

 -

Heure :

 h

Frais exposés (à la charge du club organisateur du plateau)

Déplacement		
➤ Si covoiturage, Nom de l'arbitre « covoituré » :		
➤ Voiture personnelle (maxi 800 km A&R), nombre de km (A&R) x 0,35 €		€
➤ Référence « viamichelin », option itinéraire conseillé le plus court de ville à ville		
➤ Train : joindre les billets ou justificatifs si E-billet		
➤ Location voiture (maxi 800 km A&R) joindre la facture et les tickets de carburant		
Indemnité (à la charge du club) : 50 €/arbitre		€
Péages (tickets A et R ou extrait relevé abonnement), Parking (max. 15 €/jour), RER, Métro, ... – Joindre les justificatifs		€
Repas – Joindre le justificatif (maximum 16 €) Sauf si les repas sont offert à la salle par l'organisateur du plateau		€
Total		€
Signature de l'arbitre	Paiement par le club Chèque n° ou virement bancaire	A transmettre en copie à rinkhockey@ffroller-skateboard.com

La totalité des frais exposés est à payer à l'arbitre par l'organisateur du plateau. Il appartient à l'organisateur du plateau de vérifier la note.

Tout justificatif manquant (sauf éventuellement péage/métro/RER « retour ») ou tout dépassement du barème de kilométrage ne sera pas remboursé par l'organisateur du plateau.